

# Say'actu

N° 1 ♦ octobre 2021

## SOMMAIRE

Édito ..... p. 1

Finances ..... p. 2

Voirie ..... p. 5

Urbanisme ..... p. 6

Environnement ..... p. 7

Rentrée scolaire ..... p.7

Say'actu N°1 - août 2021  
Directeur de la publication :  
Nicolas Weinmeister  
Coordination Pierre-Lin Pommier  
Crédit photos : Mairie de Sayat  
Maquette, mise en page, impression :  
L'Imprimeur 63200 Mozac  
Papier PEFC  
Tirage 1 350 exemplaires  
Dépôt légal août 2021



## ÉDITO

Nicolas Weinmeister, Maire



Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je suis heureux de vous présenter le premier numéro du Say'Actu, votre nouveau bulletin d'information. Fruit du travail de la commission Communication, ce nouveau magazine remplace désormais Trait d'Union et se veut plus proche de l'actualité communale. Avec une formule qui se déclinera en 4, 6 ou 8 pages, Say'Actu nécessitera moins de temps de préparation et aura une parution plus régulière, plus fréquente, pour mieux communiquer sur les actions municipales et la vie de la Commune. Ce magazine est également disponible sur Internet en version dématérialisée.

Ce premier numéro est l'occasion de revenir sur le budget : après plusieurs d'années d'efforts, nous sommes enfin parvenus à redonner un peu d'oxygène à nos finances afin de nous mettre en capacité de réaliser les gros chantiers à venir (rue de Champ Verdier, rond-point Hermès, rues des Cotilles et Thissets). Et ce sans hausse de la fiscalité depuis 2017. Malgré tout la prudence reste le mot d'ordre, avec des recettes (dotations de l'Etat, reversements de RLV) qui vont continuer à diminuer dans les prochaines années.

En parallèle, nous travaillons avec le SBA afin de déterminer des emplacements de nouveaux Points d'Apports Collectifs. Colonnes destinées aux ordures ménagères, aux emballages recyclables, mais aussi verre et carton en accès libre, l'objectif est de couvrir à terme la totalité des bourgs d'Argnat et de Sayat, supprimant ainsi les poubelles individuelles. Avec des ramassages en camion qui vont diminuer (relève des bacs verts tous les 15 jours à partir de 2022) et un coût pour l'utilisateur inférieur d'un tiers par rapport aux bacs classiques, c'est le sens de l'histoire en matière de collecte des déchets.

C'est aussi le vaste chantier du PLUi qui avance : nous arrivons en fin d'élaboration des zonages et des règlements, et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit être voté en Conseil Communautaire début novembre. Cela aura nécessité un gros travail notamment pour le maintien d'espaces constructibles, en cohérence avec des objectifs environnementaux très ambitieux. L'enquête publique est prévue pour juin 2022. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce sujet lors d'un prochain numéro.

Enfin, nos 221 élèves ont bien repris le chemin des écoles, avec une nouvelle classe de maternelle à Argnat et des équipes motivées pour leur offrir le meilleur accueil. L'objectif est maintenant de sécuriser les accès aux écoles, au regard des comportements routiers que nous observons. Si la rentrée s'est bien passée, les classes restent perturbées par la covid, l'occasion de rappeler que cette crise sanitaire n'est pas encore derrière nous et qu'il nous faut demeurer vigilants, collectivement.

Le Maire  
Nicolas Weinmeister



### BUDGET 2021 : RELANCER LA DYNAMIQUE DE PROJETS

Après une année dernière fortement impactée par la crise sanitaire, 2021 doit être l'année de la relance des projets qui ont été retardés ou différés.

Les chiffres présentés ci-après correspondent au budget prévisionnel 2021, les comptes définitifs n'étant arrêtés qu'en fin d'année.

#### Fonctionnement

##### Une dotation qui n'en finit pas de baisser...

Malgré un gel des enveloppes au plan national, la dotation d'Etat de Sayat poursuit sa baisse pour la 11<sup>e</sup> année consécutive. Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la somme de deux composantes : la dotation forfaitaire (DF) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Avec les AFU notamment, la Commune a gagné 58 habitants supplémentaires entre 2020 et 2021, ce qui se traduit par une bonification d'environ 4 700 € sur notre dotation forfaitaire. En revanche, nous subissons un écrêtement de près de 9 000 € au motif que nos taux d'imposition actuels sont trop éloignés du potentiel fiscal des habitants. Le potentiel fiscal est un « indicateur de richesse fiscale », qui correspond à la somme que produiraient les quatre taxes directes de la Commune si l'on appliquait aux bases communales le taux moyen national d'imposition. En clair : l'Etat estime que nos taux d'imposition sont trop bas par rapport à la moyenne nationale et à la richesse (théorique) de nos habitants, et diminue notre dotation en conséquence. Aussi, notre choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité depuis 2017 génère une perte de 9 000 € sur notre DF. Raison pour laquelle, malgré le bonus lié à l'augmentation de la

population, notre DF passe de 87 480 € en 2020 à 83 352 € pour 2021.

Du côté de la DSR, elle augmente très légèrement de 1 000 €, passant de 38 066 € l'an dernier à 39 006 € pour 2021. Une hausse qui est très loin de compenser la baisse de la partie forfaitaire.

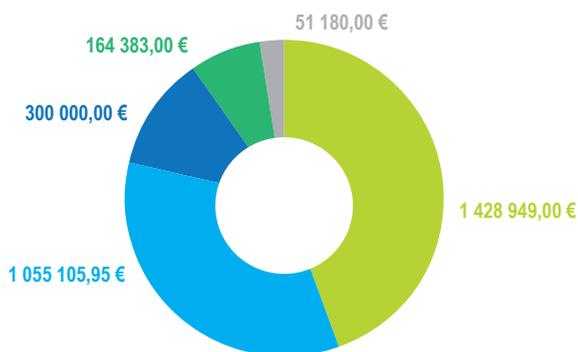
Ainsi, notre DGF globale pour 2021 s'élève à 122 418 €, contre 125 546 € l'année dernière.

##### RLV : des recettes stables...pour le moment

Pour 2021, le Conseil communautaire de RLV a choisi de maintenir le même niveau de recettes qu'en 2020. Pour Sayat, ce sont au total 271 459 € que RLV verse à notre budget de fonctionnement : 205 713 € au titre de la compensation de la fiscalité professionnelle (attribution de compensation ou AC), et 65 746 € de dotation de solidarité communautaire (DSC).

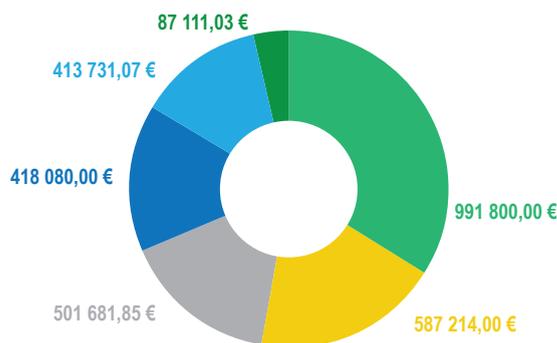
Toutefois, la somme des AC et DSC sur l'ensemble des 31 Communes représente un coût annuel de 13,1 millions d'euros pour RLV, soit 25 % des dépenses réelles de fonctionnement : une somme trop importante au regard des nouveaux postes budgétaires à assumer (action sociale, eau et assainissement notamment). Si les débats doivent débuter prochainement, nous savons d'ores et déjà que ces montants seront amenés à diminuer au fil du temps.

#### Recettes de fonctionnement



Résultat de fonctionnement reporté .....	1 055 105,95 €
Remboursement charges salariales .....	300 000,00 €
Fiscalité (taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire,...) .....	1 428 949,00 €
Subventions d'exploitation (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale,...) .....	164 383,00 €
Autres recettes .....	51 180,00 €
<b>Total .....</b>	<b>2 999 617,95 €</b>

#### Dépenses de fonctionnement



Virement à la section d'investissement .....	413 731,07 €
Charges à caractère général .....	418 080,00 €
Charges de personnel et frais assimilés .....	991 800,00 €
Autres charges de gestion courante .....	587 214,00 €
Charges exceptionnelles .....	501 681,85 €
Autres dépenses .....	87 111,03 €
<b>Total .....</b>	<b>2 999 617,95 €</b>

## Une approche prudentielle pour faire face aux imprévus

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci baissent de 60 000 €, conséquence directe de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation. Quant aux dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont volontairement été gonflées de 80 000 € afin de se protéger face à d'éventuels aléas (entretien des véhicules municipaux, sel de déneigement, assurances, etc.). La rémunération du personnel titulaire reste constante par rapport à 2020. En revanche, la rémunération du personnel non titulaire a été surévaluée afin d'anticiper d'éventuels recrutements en cas de maintien ou de nouveau protocole dû à la crise sanitaire. A noter que la subvention d'équilibre de l'Accueil de loisirs a été augmentée de près de 135 000 €, en raison du contexte sanitaire et de l'ouverture d'une classe (voir la partie dédiée à l'Accueil de loisirs).

## Investissement

La Commune continue d'investir dans l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite (plan Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmée). En 2021, 25 800 € TTC sont ainsi prévus d'être investis pour rendre la Mairie, les trois écoles, le Centre de loisirs, la cantine et la salle polyvalente accessibles à tous. De la même manière, 23 000 € TTC seront investis dans des travaux de voirie permettant de rendre la Mairie, la maison des associations, l'école élémentaire et la cantine accessibles aux personnes en situation d'handicap : création de place de parking pour personnes handicapées, diminution de la pente d'accès aux parkings afin que ces derniers soient accessibles aux personnes en fauteuil roulant, etc.

Plus de 42 000 € TTC seront investis dans l'entretien des équipements. Un défibrillateur sera installé à la salle polyvalente. Les chéneaux de l'école maternelle d'Argnat et du local tennis sont prévus d'être refaits, la clôture des terrains de tennis et du cimetière d'Argnat seront aussi renouvelées.

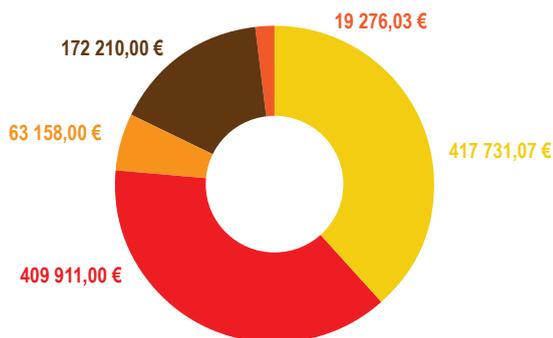
Le matériel scolaire est un autre pôle de dépense majeur. L'ouverture de la nouvelle classe à l'école d'Argnat nécessite un investissement de près de 8 000 € TTC afin d'acquérir du mobilier et prévoir les accès internet. De plus, le remplacement progressif des anciens tableaux interactifs s'amorce, avec l'acquisition d'un nouveau TBI afin d'équiper l'ensemble des salles de classes, pour 12 200 € TTC.

Très attendu, le nettoyage des routes de la Commune montre ses premiers résultats. Pour cela, près de 22 000 € TTC ont été investis dans des désherbeuses et une balayeuse de voirie. Cette solution, certes onéreuse, a fait la preuve de son efficacité.

La Commune continue d'entretenir ses éclairages publics (5 600 € TTC). Quant à l'AFU Galoby, 44 500 € TTC ont été investis dans l'éclairage de la voirie (coût remboursé par l'AFU) et la récupération des eaux pluviales de la rue du Coudert.

L'entretien de la voirie et ses aménagements représente un très gros pôle de dépenses. Près de 344 000 € TTC seront ainsi investis cette année. A noter la planification des travaux rue de Champ Verdier (voirie et récupération des eaux pluviales) qui suivront la reprise de l'assainissement par RLV, la réfection de la rue des Vignes avec la création d'un mur de soutènement. Le lavoir de la place du Treix a été désamianté puis démolé afin de permettre l'arrivée d'un Point d'Apport Collectif.

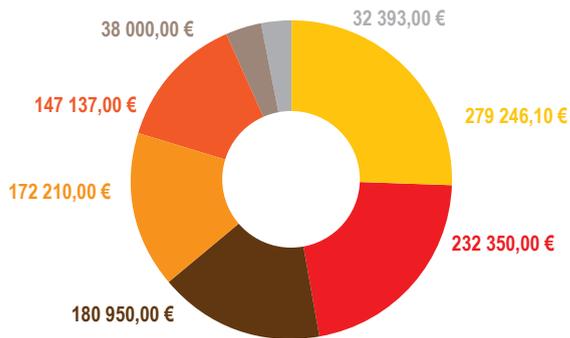
## Recettes d'investissement



Virement de la section de fonctionnement .....	417 731,07 €
Dotations, fonds divers et réserves .....	409 911,00 €
Subventions d'investissement .....	63 158,00 €
Opérations patrimoniales.....	172 210,00 €
Autres recettes .....	19 276,03 €

**Total ..... 925 896,37 €**

## Dépenses d'investissement



Report du solde 2019 .....	279 246,10 €
Opérations patrimoniales.....	172 210,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	147 137,00 €
Autres immobilisations financières .....	38 000,00 €
Immobilisations corporelles .....	180 950,00 €
Immobilisations en cours.....	232 350,00 €
Autres dépenses.....	32 393,00 €

**Total ..... 1 082 286,10 €**

## VIE ASSOCIATIVE

La municipalité continue à soutenir ses associations, forces vives de la Commune. Malgré un net ralentissement des activités dû à la crise sanitaire, la somme des subventions allouées aux associations restent constantes.

Association	Subvention 2021
Artisagnat	0 €
Association des anciens combattants	200 €
Association horlogère d'Auvergne	Pas de subvention
Comité Régional Cycliste Auvergne	0 €
Compagnie des Moulins (théâtre)	250 €
Club de l'Amitié (Aînés)	150 €
Football-Club Sayat-Argnat	3 000 €
Foyer Rural Sayat-Argnat	4 300 €
La Pétanque sayatoise	300 €
Le Grand Vert (moulin à huile)	Pas de subvention

## Suite

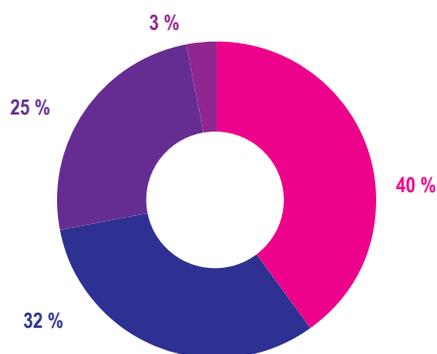
Les Petits Bouts (p. d'élèves mater. Argnat)	250 €
Société de chasse d'Argnat	250 €
Société de chasse de Sayat	250 €
Société de pêche Vallée du Bédât	250 €
Tache d'encre (p. d'élèves primaire Sayat)	250 €
Tennis Club Sayat-Argnat	1 000 €
Union Sportive Sayat Basket	1 400 €
COS du personnel communal	7 500 €
Coopératives scolaires des 3 écoles	4 160 €
Imprévus	650 €

## BUDGET DE L'ALSH : ENTRE COVID ET OUVERTURE DE CLASSE

Le budget prévisionnel de l'Accueil de loisirs pour 2021 prévoit une forte hausse par rapport aux années précédentes : 134 980 € de plus qu'en 2020. Ce chiffre est bien sûr surévalué afin de parer aux imprévus, et la dépense réelle devrait être plus basse. Cette augmentation s'explique par :

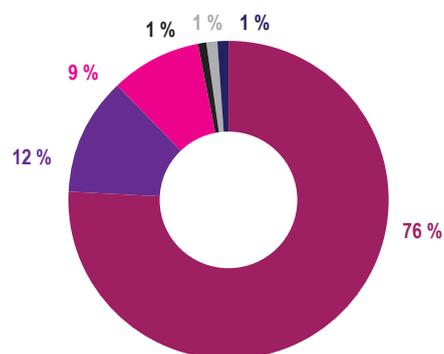
- les protocoles sanitaire et Vigipirate qui génèrent (déjà en 2020) des heures supplémentaires, auxquelles s'ajoutent les nombreux remplacements d'absence de personnel,
- les équipements étant fermés au public lors de la crise sanitaire, les heures d'entretien habituellement portées sur le budget principal ont basculé sur le budget ALSH, avec un impact important des temps de désinfection sur les plannings des agents,
- l'ouverture de la nouvelle classe, qui engendre des recrutements, la mise en place d'un nouveau bus et une réorganisation des services.

## Recettes de fonctionnement ALSH



Familles .....	134 000,00 €
Subvention CAF, PSEJ et PSO .....	153 000,00 €
Subvention d'équilibre .....	279 696,38 €
Autres recettes .....	24 636,62 €
<b>Total .....</b>	<b>591 333,00 €</b>

## Dépenses de fonctionnement ALSH



Frais de personnel.....	449 853,00 €
Achat des repas restauration scolaire .....	70 000,00 €
Rémunération intervenants .....	8 000,00 €
Alimentation (goûters, collations, ...).....	8 000,00 €
Droits d'entrées spectacles, activités, parcs de loisirs,...	7 000,00 €
Autres dépenses.....	55 480,00 €
<b>Total .....</b>	<b>591 333,00 €</b>



### LES POINTS D'APPORT COLLECTIF ARRIVENT SUR LE BOURG D'ARGNAT

Depuis plusieurs années, un travail conjoint avec le SBA a été entrepris pour installer des Points d'Apport Collectif (PAC) sur la Commune.

Cette formule de collecte tend à devenir la norme dans les prochaines années, le SBA cherchant à réduire le nombre des tournées pour économiser des coûts de fonctionnement. Ce sera le cas notamment dès 2022 pour les déchets ménagers (poubelles vertes), qui seront collectés une semaine sur deux, comme les bacs jaunes actuellement.

Pour l'heure, l'installation des PAC est prise en charge à 100% par le SBA. Seuls les aménagements périphériques (stationnement, mobilier urbain) sont à la charge de la Commune. L'objectif est donc de couvrir un maximum de quartiers avec ce système, sur l'ensemble de la Commune.

En 2017, une première vague de PAC a été installée sur le bourg de Sayat, et d'autres sont en réflexion. Après de longues études relatives au réseau d'assainissement et aux lignes de téléphones souterraines, quatre emplacements ont pu être identifiés sur le bourg d'Argnat : la place du Treix, la salle des fêtes, la rue de la Fontvieille et le bas de l'impasse des Ramades. Le tableau ci-dessous présente, pour les PAC déjà existants et pour les nouveaux, les déchets collectés :

Emplacement	Bourg	Situation	Déchets ménagers	Emballages recyclables	Verre (accès libre)	Carton (accès libre)
Salle polyvalente	Sayat	Déjà présent	x	x	x	x
Place de l'Eglise	Sayat	Déjà présent	x	x		
Rue de Blanzat	Sayat	Déjà présent	x	x		
Rue de Létrade	Sayat	Déjà présent	x	x		
Place du Treix	Argnat	A venir	x	x	x	x
Salle des fêtes	Argnat	A venir	x	x	x	
Impasse des Ramades	Argnat	A venir	x	x		
Rue de la Fontvieille	Mas d'Argnat	A venir	x	x	x	



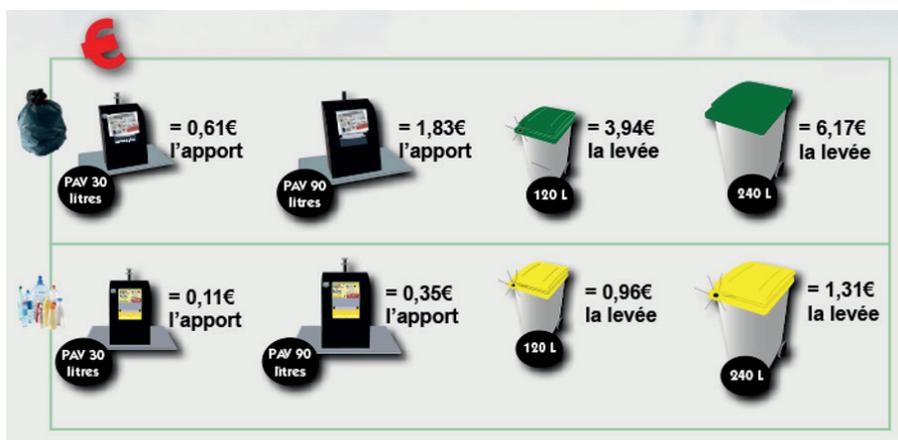
Projet d'installation d'un PAC à la salle des fêtes : aménagement à venir.

Une fois ces points d'apports installés, la totalité des bourgs d'Argnat et du Mas d'Argnat seront couverts par des PAC, à l'exception de la rue du Souleillet pour laquelle l'emplacement n'est pas encore identifié.

Comme pour les PAC existants, c'est le modèle de colonne enterrée qui a été retenu. Les travaux d'installation des PAC sont intégralement pris en charge du SBA. En revanche les aménagements périphériques, tels que l'espace de stationnement le temps de la dépose des sacs, seront à la charge de la Commune.

### Quels sont les avantages des PAC ?

- Ils permettent de créer davantage de points de collecte pour le verre et le carton, et ceux-ci sont en accès libre et ne nécessitent aucune carte.
- L'utilisateur peut emmener ses déchets quand il le souhaite, plutôt que de devoir parfois attendre plusieurs semaines pour remplir son bac individuel (ou payer une levée plein tarif pour une poubelle à moitié vide).
- Les PAC sont accessibles à tous, même sans habiter à proximité. Pour utiliser les colonnes déchets ménagers et emballages recyclables, il vous suffit de demander votre carte d'accès auprès du SBA via le site Internet : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) / mon compte mes services / Demander une carte d'accès aux déchèteries ou PAV. Vous pouvez aussi contacter le SBA au 04.73.647.444.
- Les PAC sont 30 % moins chers que les bacs individuels. Les tarifs de collecte 2021 sont les suivants (source : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)) :



Comparaison entre un bac individuel et un PAC pour les ordures ménagères :

- bac individuel : 1 levée (que la poubelle soit pleine ou non) pour 120 L = 3,94 €
- PAC : 4 apports (4 x 30 L) pour 120 L à raison de 0,61 € par apport = 2,44 €.

La collecte du verre et des cartons est gratuite. En revanche, celle concernant les déchets ménagers et les emballages recyclables sera payante et nécessitera l'utilisation d'une carte personnelle. La demande de cette carte se fait via le site internet du SBA : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) / mon compte mes services / Demander une carte d'accès aux déchèteries ou PAV. Vous pouvez aussi contacter le SBA au 04.73.647.444.

**A partir de 2022 les bacs verts seront relevés tous les 15 jours. Il est possible, dès aujourd'hui et quel que soit votre lieu d'habitation, de céder ces bacs individuels au SBA afin de n'avoir plus que les accès aux PAC.**



### La Commune se dote d'outils pour désherber les trottoirs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leur voirie et de leurs espaces verts. Faute d'outils efficaces pour l'entretien, les herbes colonisent les trottoirs. Après plusieurs essais d'outils différents, les services techniques sont parvenus à trouver une solution performante. La Commune s'est alors dotée en début d'année de trois désherbeuses, pour un montant total de 9 800 € TTC. L'efficacité et la maniabilité de ces machines fait l'unanimité auprès du personnel technique. Afin de faciliter encore le nettoyage des rues, une balayeuse a été acquise pour 11 173,50 € TTC.

L'étape suivante sera de renforcer l'équipe technique, afin de rattraper le retard dû au manque d'effectifs et d'assurer un meilleur suivi de l'entretien des voiries.



### LE ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SE DESSINE

Le 14 janvier 2020, le Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a validé son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document est fondamental pour le devenir du territoire et de la Commune en particulier car il fige pour la prochaine décennie les politiques dans les domaines tels que le transport, l'habitat, l'environnement, l'agriculture et le cadre de vie – des orientations qui conditionnent le futur PLUi.

Le processus d'élaboration a entamé une nouvelle étape avec le zonage, qui détermine où et sous quelles conditions les secteurs de la Commune pourront être urbanisés. Chaque zone à urbaniser (extension de bourg ou « dent creuse ») sera également soumise à des orientations d'aménagement, qui esquisseront la manière dont elle devra être aménagée ainsi que le nombre de logements qui pourra y être construit. L'enquête publique sur le PLUi est prévue pour juin 2022.



Plusieurs parcours ont permis de nettoyer la Commune

### **Merci à tous les bénévoles du nettoyage de printemps**

Le nettoyage de printemps s'est déroulé courant mars, sous une météo très appréciable.

Du fait des mesures de protection contre la Covid19, les parcours ont été revus et la taille des groupes a été adaptée à la situation sanitaire. Des bouteilles, papiers, pneus, détritiques divers et de la ferraille ont principalement été ramassés.

Un grand merci à tous les volontaires (familles, associations, accueil de loisirs, etc.) qui ont contribué à l'entretien et l'embellissement de notre Commune !



Les enfants de l'Accueil de Loisirs se sont aussi beaucoup investis dans le nettoyage de la Commune

### **Le « geste citoyen », une nouvelle catégorie au concours des maisons fleuries**

Tous les ans, la Commune organise le concours des maisons fleuries. Particularité : ce concours ne nécessite aucune inscription. Des membres de la commission Environnement sillonnent toutes les rues et impasses de Sayat et d'Argnat et repèrent les maisons qui contribuent le plus à l'embellissement de la Commune. Trois prix sont décernés : les plus beaux balcons fleuris, les plus beaux jardins visibles de la rue et les plus beaux décors sur voies publiques.

Cette année, les élus ont décidé de créer un nouveau prix : celui des « Gestes citoyens ». Ce prix consiste à reconnaître les initiatives personnelles contribuant au nettoyage de l'espace public devant sa maison, son trottoir, son pied de mur ou sa rue.

Les lauréats de chaque catégorie sont invités à la Mairie pour recevoir leur prix lors d'une cérémonie.



### **OUVERTURE DE CLASSE, HORAIRES, TRANSPORTS : COMMENT S'ORGANISE LA RENTRÉE**

Suite aux différentes réunions de travail et aux conseils des écoles, l'organisation de la prochaine rentrée a été définie, avec pour objectif commun de garantir les meilleures conditions pédagogiques pour les enfants.

#### **Questions/réponses sur ce qui a été mis en place.**

##### **→ Comment se répartissent les effectifs ?**

L'équipe enseignante a fait le choix de la répartition des enfants selon leur âge, le nombre important des effectifs ne permettant pas de respecter certains des critères habituels tels que le regroupement des fratries par exemple. La répartition est donc la suivante :

#### **Maternelle d'Argnat**

- 14 PS + 10 MS soit 24 élèves
- 24 GS dont 7 d'Argnat et 17 de Sayat

#### **Maternelle de Sayat**

- 14 PS + 8 MS soit 22 élèves
- 6 PS + 15 MS soit 21 élèves

#### **Elémentaire de Sayat**

- 5 GS + 19 CP soit 24 élèves
- CE1 : 22 élèves
- CE2 : 25 élèves
- CM1 : 27 élèves
- CM2 : 29 élèves

A noter que ces effectifs ne sont pas définitifs, les inscriptions pouvant encore évoluer.

### → Pourquoi le choix d'ouverture de classe à Argnat ?

C'était le choix le plus rationnel, étant donné que les locaux sont disponibles sur Argnat, contrairement à Sayat. Comme sur de nombreuses Communes, l'Accueil de loisirs est intégré aux locaux scolaires, donc dans le cas d'une ouverture de classe il manquerait un volume pour l'ALSH à Sayat, posant des difficultés logistiques. Ce scénario avait déjà été étudié lors de la mandature précédente, et les coûts d'extension des écoles de Sayat (par la pose d'un préfabriqué) étaient trop importants : la solution Argnat + prise en charge du transport s'avérant moins onéreuse.

### → Un transport pour les enfants est-il organisé ?

Oui. Les familles peuvent indifféremment choisir les garderies d'Argnat ou de Sayat, le matin comme le soir. Pour les enfants déposés à Sayat le matin, un bus les conduit jusqu'à Argnat : il s'agit a priori du même car effectuant la liaison pour les enfants d'Argnat scolarisés en élémentaire. Un agent municipal est présent dans le bus sur les deux trajets. Les enfants de maternelle sont accompagnés par cet animateur et par l'ATSEM d'Argnat depuis la place du Treix jusqu'à l'école. En fin de journée, le car reconduit les enfants sur Sayat toujours accompagnés d'un animateur.

Pour les enfants qui empruntent ce bus, un abonnement RLV Mobilités sera nécessaire afin qu'ils circulent munis d'un titre de transport : les achats se font soit à la boutique située Gare de Riom, soit sur le site [www.rlv-mobilites.fr](http://www.rlv-mobilites.fr). L'abonnement est remboursé aux familles par la Commune, sur simple demande auprès du secrétariat de Mairie.

### → Comment fonctionne la cantine ?

Les enfants scolarisés sur Argnat déjeunent à la cantine de l'école, les lundi, mardi et jeudi, sur deux services si les effectifs sont importants : de 12h à 13h et de 13h à 14h. Pour le mercredi et le vendredi, le service de cantine a lieu sur Sayat, avec un transfert en bus.

### → Quels sont les horaires de classe ?

Afin de permettre le temps de transport entre Sayat et Argnat autant pour le bus que pour les parents effectuant le trajet, les horaires de classe sur Argnat ont été décalés de 10 minutes : de 8h40 à 12h10 les matins, de 14h10 à 16h20 l'après-midi. Ces 10 minutes relèvent de la garderie gratuite.

Sur Sayat, les horaires de classe demeurent inchangés.

### → Comment se déroulent les mercredi et vendredi ?

Les mercredis se déroulent uniquement sur Sayat, avec un transport en bus d'Argnat vers Sayat. Concernant les « cartables libérés » du vendredi, ils ont lieu exclusivement sur Sayat, là aussi avec un transport en bus. Les repas de cantine des mercredi et vendredi midi sont tous pris sur Sayat.

### → Une ATSEM est-elle présente dans la nouvelle classe ?

Oui. Une ATSEM est présente tous les matins pour accompagner et assister l'enseignante dans les apprentissages. L'après-midi, en cas de besoin l'ATSEM de la classe de PS/MS se détachera.

### → Les écoles ont-elles l'intervention d'un ETAPS ?

Oui. Suite au départ de notre ancien professeur de sport, la municipalité a fait le choix de maintenir les interventions d'un éducateur sportif à hauteur d'une heure par semaine et par classe.



## Infos Pratiques

Mairie de Sayat

Rue des Mailleries

63530 SAYAT

04 73 62 81 23 - [mairie@sayat.fr](mailto:mairie@sayat.fr)

 Ville de Sayat

[www.sayat.fr](http://www.sayat.fr)